

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°22.08.03

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

Présents	24
Pouvoirs	9

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphan PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
APPEL A
MANIFESTATION
D'INTERET POUR LA
REALISATION ET
L'EXPLOITATION
D'INSTALLATIONS
PHOTOVOLTAÏQUES
SUR LE PATRIMOINE
DE LA COMMUNE DE
BOUC BEL AIR –
DESIGNATION DU
LAUREAT ET
SIGNATURE DES
CONVENTIONS
D'AUTORISATION
TEMPORAIRE POUR
LA REALISATION ET
L'EXPLOITATION
D'EQUIPEMENTS
PHOTOVOLTAÏQUES
INDEPENDANTS SUR
LE PATRIMOINE BATI
ET NON BATI DE LA
COMMUNE

Le présent « Appel à Manifestations d'Intérêt » (AMI) porte sur l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire par convention pour la location du domaine publique de la Commune de Bouc Bel Air (Convention en Annexe).

Les sites qui font l'objet du présent AMI sont propriétés de la commune de Bouc Bel Air. Il s'agit des toitures de bâtiments, de parking ou d'autres équipements spécifiques situés sur le territoire communal.

Il a pour objectif l'équipement de plusieurs bâtiments, parkings ou sites spécifiques en centrales photovoltaïque raccordées au réseau. Les candidats devront porter la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des centrales de production photovoltaïques et en assurer le financement. Le lauréat sera titulaire du ou des contrats de valorisation de l'électricité produite.

Il sera proposé une contribution à la Commune de Bouc Bel Air en échange de l'exploitation du site :

- Une redevance d'occupation en numéraire (euro) correspondant à la location du site exploité,

Et / Ou

- Une quote part en pourcentage (%) de la production photovoltaïque en autoconsommation pour les équipements publics s'y rattachant,

La commune se réserve la possibilité d'opter pour l'une ou l'autre des formes de contribution susvisées.

Les critères de choix étant les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

25% : Qualité technique du projet

25% : Réalisme et solidité du montage juridique et financier

25% : Niveau de redevance domaniale proposée et durée d'occupation

20% : Qualité environnementale et sociale du projet

5 %: Délai de mise en œuvre

Une publicité a été faite sur le profil d'acheteur de la Ville de Bouc Bel Air, dont l'adresse URL est la suivante : <http://marches-publics.info> et publiée le 23/08/2022.

La Ville de Bouc Bel Air a reçu 3 candidatures dont 2 seulement étaient recevables.

La commission Ad 'hoc s'est réunie le lundi 22 novembre 2022 et a décidé à l'unanimité de désigner comme Lauréat une des entreprise qui est la société DRC TERRA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2122-1-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publique,

Vu l'avis favorable émis par la commission AD'HOC du 22 novembre 2022,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

VALIDE le choix de la commission Ad'hoc.

DESIGNE le Lauréat à cet AMI.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute procédure de mise au point avec le Lauréat afin de finaliser les autorisations d'occupation temporaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les autorisations d'occupation temporaire.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

